

LE PRÉSIDENT

Paris, le 17 JUIL. 2017

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser, conformément à l'article L. 141-4 du Code monétaire et financier, le premier rapport d'activité de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement, qui rend compte des travaux réalisés au titre de l'année 2016.

En effet, comme suite aux orientations arrêtées dans la stratégie nationale des paiements en 2015, le législateur a élargi le mandat de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement (OSCP) à l'ensemble des moyens de paiement scripturaux, prenant ainsi acte du succès de la contribution de l'OSCP au renforcement de la sécurité des paiements par cartes, mais également du caractère particulièrement protéiforme de l'innovation dans le domaine des paiements.

L'OSMP reprend ainsi les missions de l'OSCP – suivi des mesures de sécurisation entreprises par les émetteurs, les commerçants et les entreprises, établissement de statistiques de la fraude et veille technologique en matière de moyens de paiement – sur un périmètre désormais élargi à l'ensemble des moyens de paiement scripturaux. Cet élargissement lui permettra notamment de réaliser les analyses de sécurité indispensables aux travaux conduits par le Comité national des paiements scripturaux (CNPS), en charge de veiller à la mise en œuvre de la stratégie nationale des paiements, et qui porteront notamment sur la mise en place de solutions de virement instantané ou la promotion du recours aux moyens de paiement électroniques comme alternatives au chèque.

Ce premier rapport annuel apporte un éclairage statistique sur la fraude aux paiements scripturaux en 2016. La carte représente la moitié du montant global de fraude compte tenu de son fort usage, mais il est important de noter que cette fraude s'inscrit depuis plusieurs années en retrait sur les transactions nationales, et pour la première fois sur l'ensemble des transactions, y compris internationales.

Par ailleurs, les chiffres de fraude de l'année 2016 confortent le choix des axes de la stratégie nationale, concernant la promotion du virement et de la carte pour les paiements aux points de vente comme alternatives sécurisées au paiement par chèque en France.

Dans ce contexte, la contribution de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement scripturaux sera, à n'en pas douter, déterminante pour continuer à garantir la confiance des utilisateurs dans leurs moyens de paiement actuels et futurs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

François VILLEROY DE GALHAU

Monsieur Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Économie et des Finances